

# Les IUT dans les universités autonomes : une longue marche... pour rien ?

Note sur la situation des IUT au 9 octobre 2009

Rédacteurs : Jean-François MAZOIN, président ADIUT et Jean-Paul VIDAL, président UNPIUT

## 1. Période 1 : de mai à août 2008. L'élaboration d'une alternative au fléchage...

Au mois de mai 2008, lors de la présentation aux commissions ad-hoc de l'assemblée nationale et du sénat du projet de réforme du système de répartition des moyens alloués aux universités (postérieurement baptisé SYMPA), la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche évoque la fin du fléchage des moyens aux IUT.

Les bureaux de l'ADIUT et de l'UNPIUT entreprennent alors une série de consultations auprès de l'ensemble des partenaires des IUT (ministère, élus et représentants des milieux professionnels). Cette analyse de la situation les conduit à **proposer une démarche constructive qui conserve ses qualités au système IUT tout en intégrant la prise de position de la ministre.**

Ces qualités s'appuient sur un peu plus de quarante ans d'expérience, s'adaptant en permanence aux besoins des professionnels auxquels sont destinés les étudiants qu'ils forment. Ces qualités sont reconnues par les étudiants et leurs familles ainsi que par les professionnels qui les recrutent. Ces qualités peuvent être synthétisées en :

- une **lisibilité nationale des IUT et de leur diplôme**, le DUT, dont la particularité repose sur une définition nationale. Cette définition favorise pour les lycéens la compréhension des parcours proposés et pour les milieux professionnels (en particulier pour les PME) l'appréhension des compétences du diplômé au plan national.
- une dynamique reconnue des IUT implantés de façon très forte dans tous les territoires. Cette dynamique repose sur leur **autonomie de gestion** qui leur permet une adaptation rapide aux questions posées dans l'interface université – entreprise.

Ainsi, les IUT ont proposé de mettre en place de nouvelles modalités de gouvernance, dans les universités, articulées sur l'élaboration d'un **contrat d'objectifs et de moyens pluriannuel** fondé sur l'activité qu'ils déploient et la performance à laquelle ils contribuent dans leur établissement. Dans le même temps, ils demandent que l'Etat accompagne cette mutation profonde de leur fonctionnement de manière à garantir les moyens nécessaires et l'équité territoriale des IUT.

Cette proposition, adoptée à l'unanimité par les assemblées de l'ADIUT et de l'UNPIUT et présentée à la ministre fin juillet consiste à :

- Mettre en place un contrat d'objectifs et de moyens pluriannuel articulé sur le contrat de l'établissement de manière à assurer la visibilité nationale des moyens alloués aux IUT et permettre au ministre de jouer son rôle de régulateur le cas échéant.
- Garantir aux IUT liberté et responsabilité sur les moyens globaux qui leur sont alloués (ressources financières et humaines).
- Reconnaître dans le calcul de l'allocation aux établissements la spécificité des formations technologiques (équipements, volumes horaires importants des maquettes d'enseignement, prééminence des travaux pratiques, stages et projets).
- Améliorer les moyens alloués aux IUT dans un contexte d'évolution positive importante des moyens de l'enseignement supérieur.

Cette proposition ne peut s'appliquer que **dans un cadre de négociation rationnelle au sein de l'université, fondée sur la reconnaissance de la diversité comme source de richesse.**

La ministre rappelle le statut particulier des IUT fondé sur l'article 33 de la loi Savary de 1984 repris dans l'article 713.9 du code de l'éducation et demande à l'ADIUT et à l'UNPIUT de construire cette nouvelle relation avec la CPU. **La ministre indique qu'elle entérinera les accords conclus.**

Pour la première fois de son histoire, le réseau des IUT, très attaché à son appartenance à l'université, dans une volonté de dialogue constructif, envisage la fin du fléchage des moyens dont il bénéficiait. Mais cette transition importante ne pourra être réussie que si l'Etat l'accompagne.

## **2. Période 2 : de septembre à décembre 2008. L'ouverture d'une crise...**

L'ADIUT et l'UNPIUT engagent dès la fin août un travail avec la CPU visant à stabiliser les fonctionnements de 2009 et à rédiger le Contrat d'Objectifs et de Moyens précisant les modalités de fonctionnement de l'IUT dans l'université. Le texte sur la stabilisation des fonctionnements de 2009, pourtant rédigé dès le début du mois de septembre, n'a pas recueilli l'aval de bon nombre de présidents puisque certains se sont engagés d'emblée dans une redéfinition profonde de leurs relations avec les IUT **conduisant à une réduction importante du périmètre de leurs responsabilités.**

**La CPU interrompt le travail en cours pour des raisons conjoncturelles** et l'ADIUT et l'UNPIUT ne peuvent donc plus avancer sur un travail collectif. Dans le même temps, au cours du mois d'octobre, des colloques en région sont organisés de façon à répondre aux nombreuses questions soulevées par les collègues sur le terrain. L'ADIUT et l'UNPIUT expliquent la logique de leurs décisions et sont encore majoritairement entendus.

Cependant, le manque de résultats dans le travail avec la CPU provoque de plus en plus d'interrogations et de nombreux collègues désavouent l'action des assemblées considérant que les faits montrent **l'enlisement du problème et l'émergence de plusieurs conflits.**

Les présidents de l'ADIUT et de l'UNPIUT alertent fin octobre le cabinet de la ministre et le directeur général de l'enseignement supérieur sur les points suivants :

- Les évolutions des gouvernances laissent entrevoir une disparition, pour certains IUT, de leurs prérogatives en termes d'autonomie de gestion.
- Le travail avec la CPU n'avance pas.
- Les tensions sur le terrain se multiplient remettant en cause la stratégie choisie.

Cette rencontre ne sera pas suivie d'effet et, constatant une situation bloquée, les bureaux de l'ADIUT et de l'UNPIUT organisent **une journée nationale d'information le 25 novembre 2008.**

A partir de ce moment, les étudiants et personnels des IUT se saisissent de la question et manifestent régulièrement leur inquiétude sur le devenir des IUT et de leur diplôme à définition nationale.

Lors de la réunion du 2 décembre 2008, le Président de la CPU annonce avoir envoyé un courrier au Directeur Général confirmant que finalement la CPU souhaitait que la DGES s'implique dans les discussions CPU-UNPIUT-ADIUT.

La ministre met alors en place un Comité de Suivi sous l'égide de la DGES qui rassemble la CPU, l'ADIUT et l'UNPIUT dans l'objectif d'élaborer une charte précisant le fonctionnement université – IUT. Le ministère affirme son intention d'aboutir dans cette démarche et de faire appliquer cette charte.

Le 16 décembre 2008, après plusieurs réunions, les principes fondamentaux de cette charte sont actés par le Comité de Suivi. Ces principes fondamentaux :

- Actent la **reconduction des moyens et des fonctionnements en 2009,**
- Précisent **l'autonomie de gestion et le périmètre de la responsabilité des IUT** sur les moyens financiers et les ressources humaines.
- Instituent **le Contrat d'Objectifs et de Moyens à mettre en place avant le 30 juin 2009 sur une définition nationale.**
- Décident de la mise en place d'un **tableau des moyens consolidés alloués aux IUT** de façon à assurer une lisibilité nationale de ces moyens.
- Affirment à nouveau la **pertinence de la CCN et des CPN** dans la définition nationale des programmes du DUT et de l'évaluation.

De cette manière, la charte reprend les principes énoncés dans l'article 713.9 du code de l'éducation. Elle conforte le nouveau mode de gouvernance basé sur le COM et propose une forme de régulation par l'Etat dans l'évolution proposée.

Dans le même temps, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche affirme que les **IUT pourront valoriser leur activité et leur performance dans le nouveau système d'allocation des moyens** fondé sur une prise en compte de leurs coûts particuliers à travers la mise en place de coefficients spécifiques liés à la technologie.

Les coordinations des étudiants et des personnels constituées lors des mouvements de décembre sont très critiques sur cet accord basé sur une charte. **Elles affirment qu'une charte, qui n'a pas de fondement réglementaire, ne sera pas en mesure d'offrir les garanties suffisantes qui permettront son application.** Malgré ces réticences exprimées à tous les niveaux dans les IUT, l'ADIUT et l'UNPIUT décident d'avancer dans cette ligne proposée par le ministère et de travailler dans ce sens.

### **3. Période 3 : de janvier à mars 2009. Une circulaire pour imposer l'autonomie de gestion des IUT...**

Dès le Comité de Suivi du 13 janvier 2009, les directeurs et présidents d'IUT **présentent 6 cas de relations université - IUT en contradiction flagrante avec les principes actés dans la charte.** Ces cas sont révélateurs mais ne constituent en aucune manière un bilan exhaustif des situations de contradiction. Lors de ce même Comité de Suivi, l'ADIUT et l'UNPIUT alertent sur la situation générée par le nouveau système d'allocation des moyens pour les IUT. En effet, les premières études montrent que les **moyens générés par les IUT sur l'activité et la performance sont en net recul par rapport à la dotation financière de fonctionnement et aux emplois fléchés aux IUT en 2008.** Ce Comité de Suivi décide également que la forme nationale du Contrat d'Objectifs et de Moyens 2009 qui sera demandé aux universités sera acté lors de sa séance du 11 février.

Le bureau de la CPU, renouvelé en décembre, l'ADIUT et l'UNPIUT, travaillent de concert sur la mise en place du cadrage national du COM. **Les délais nécessaires à une appropriation la plus large possible par les présidents d'université** de cette problématique justifient le report de l'examen du COM par le Comité de Suivi au 4 mars 2009. Malgré le retard que cela génère dans le calendrier, ce report est accepté par toutes les parties.

Concernant les cas en contradiction flagrante avec la charte, la DGES et la CPU mènent chacune de leur côté des actions d'analyse et de concertation pour les faire évoluer.

Enfin, l'analyse approfondie de SYMPA menée par les IUT confirme une situation très difficile. Les IUT génèrent 95 M€ de moyens financiers via ce nouveau modèle alors que dans le principe de ce mode d'allocation, ils devraient générer l'ensemble des ressources financières qui viennent de l'Etat (DGF et Contrat) ainsi qu'une part nécessaire au fonctionnement général de l'université. **Ces 95 M€ comparés aux seuls 145 M€ de DGF 2008 affectée aux IUT montrent l'ampleur du problème. Il en est de même sur les emplois : 12000 emplois générés alors que le budget 2008 en allouait plus de 14000.**

Le Comité de Suivi du 4 mars constate les points suivants :

- Un seul des cas flagrants de conflit est classé « résolu » par les quatre parties engagées dans le Comité de Suivi. Un septième cas est révélé au début du mois de février 2009 qui montre que **même lorsque la charte est instituée et connue de tous, elle ne s'impose pas aux universités.**
- **Le système d'allocation des moyens ne permet pas aux IUT de valoriser leur activité et leur performance.**
- Le COM est acté par le Comité de Suivi dans la version qui a fait l'objet d'un accord entre les bureaux respectifs de la CPU, de l'ADIUT et de l'UNPIUT. Cependant, le bureau de la CPU souhaite qu'il soit présenté pour approbation à la plénière de la CPU du 5 mars 2009.

Malgré la confiance du bureau de la CPU affirmée lors du Comité de Suivi du 4 mars, l'assemblée plénière de la CPU du 5 mars ne se prononce pas sur le COM. **La question est à nouveau posée de la légitimité des décisions prises par ce Comité de Suivi.**

Depuis le mois de janvier, **les interrogations et les interpellations des bureaux de l'ADIUT et de l'UNPIUT sont de plus en plus fortes et nombreuses sur la légitimité de l'action qu'ils ont entreprise.** Les doutes exprimés sur la charte au mois de décembre sont ravivés et exprimés par la coordination des personnels.

**Il devient impossible de leur donner une réponse permettant de rassurer sur le devenir des IUT et de leur diplôme :**

- Le système d'allocation des moyens ne permet pas d'envisager un dialogue de gestion interne à l'université qui permette aux IUT de défendre les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.
- La charte ne s'impose pas aux établissements et ni la CPU, ni le ministère ne peuvent la faire appliquer dans sa définition actuelle. L'autonomie de gestion des IUT n'est pas garantie.
- La diversité d'appréciation des présidents d'université sur le COM n'engage pas à espérer une application globalement favorable.

**Dans ces conditions, l'ADIUT et l'UNPIUT ne peuvent plus poursuivre le travail entrepris au mois de mai 2008.** L'assemblée des directeurs d'IUT réunie le 5 mars 2009 constate que malgré un travail permanent de plus de 9 mois dans une démarche de dialogue constructif, les constats à cette date ne permettent plus d'envisager une progression favorable.

Ce constat est exprimé au cabinet de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche les 5 et 6 mars 2009 respectivement par la coordination des personnels et par le bureau de l'ADIUT.

### **Les uns et les autres demandent un engagement clair et rapide de la ministre.**

Le 12 mars, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche reçoit les représentants de l'ADIUT et de l'UNPIUT en présence du bureau de la CPU. Il ressort de cette rencontre que :

- La charte sera traduite en circulaire réglementaire insérée au Code de l'Education, Cette circulaire prévoit qu'un COM doit être négocié entre l'université et son IUT et renvoyé au DGESIP,
- La forme du Contrat d'Objectifs et de Moyens proposée par le Comité de Suivi est validée par la Ministre et le Contrat sera envoyé aux présidents d'université afin qu'ils le retournent au Ministère pour le 30 juin 2009,
- Les présidents d'université s'engagent à reconduire à minima les moyens des IUT de 2008 et 2009 en 2010,
- Les IUT seront associés par le ministère à l'évolution du modèle national d'allocation des moyens et les activités et les performances des IUT y seront pleinement prises en compte ainsi que dans la contractualisation Etat-Université.

Lors de cette réunion, Valérie Pécresse déclare : « Les IUT sont un des piliers de notre système d'enseignement supérieur : ils sont une filière de réussite, et cette réussite doit être préservée. L'autonomie des universités ne méconnaît ni la spécificité des IUT, ni la réussite qui est la leur, et, à l'intérieur des universités autonomes, les instituts universitaires de technologie doivent pleinement s'épanouir. ».

### **4. Période 4 : de avril à juin 2009. Rentrer dans un nouveau dialogue et régler la question des moyens...**

L'Assemblée générale des directeurs d'IUT réunie le 20 mars 2009 à CACHAN constate :

- **La transformation des principes fondamentaux de la charte en texte réglementaire** (sur l'ensemble des points qui ont été arrêtés) de façon à ce qu'elle s'impose et soit opposable.
- **L'association de l'ADIUT à l'évolution du système d'allocation des moyens alloués aux universités de façon à ce que chaque IUT puisse défendre son activité et sa performance** tout en contribuant au fonctionnement de l'université.
- **L'élaboration d'un système assurant la visibilité nationale des moyens alloués aux IUT et permettant la régulation de l'Etat** à travers le contrat d'objectifs et de moyens.

Le 20 mars, l'AG reçoit également des représentants des IUT d'Ile de France et de la coordination nationale des IUT qui expriment leur insatisfaction et leur inquiétude quant au résultat de la négociation menée avec le Ministère le 12 mars. Ils souhaitent un décret au lieu d'une circulaire et le fléchage des moyens aux IUT par la Ministre. L'AG exprime son soutien à la stratégie conduite par le bureau de l'ADIUT.

Le 2 avril 2009, la circulaire promise est publiée au BO sous l'intitulé : « **Enseignement supérieur et recherche Universités et instituts universitaires de technologie** (RLR : 420-0 ; 425-1) Relations entre les universités et les instituts universitaires de technologie circulaire n° 2009-1008 du 20-3-2009 (NOR : ESRS0900149C) ».

Dès lors, les bureaux de l'ADIUT et de l'UNPIUT travaillent sur 3 points :

- **Mise en place de la circulaire** et impact sur les situations problématiques : le comité de suivi du 26 mai fera un tour d'horizon.

- **Evolution du modèle de répartition des moyens** avec les services du ministère.
- **Mise en place des COM 2009** en coordonnant l'activité des IUT.

#### Sur la question du modèle de répartition des moyens :

Les bureaux de l'ADIUT et de l'UNPIUT ont décidé de confier à trois collègues (deux directeurs et un président) le soin de travailler librement avec les services du Ministère. Leur mission est de travailler de manière constructive afin d'assurer que les évolutions du modèle permettent de prendre effectivement en compte l'activité et la performance des IUT tout en tenant compte des autres questions qui se posent dans la mise au point du nouveau modèle (cas des universités pluridisciplinaires, cas des établissements de moins de 10.000 étudiants, adéquation des coefficients aux différents types de formations...). **L'objectivité de leur travail a été reconnue par le Directeur Général Patrick HETZEL.** Il convient de souligner l'esprit d'ouverture qu'a témoigné le ministère et la possibilité donnée aux représentants de l'ADIUT de réaliser un certain nombre de simulations. On peut également signaler l'arbitrage donné pour les nouveaux coefficients liés aux 4 classes de formations : 1,1 pour le tertiaire général, 2,4 pour les sciences et la santé, 3 pour le tertiaire technologique et 4 pour le secondaire technologique.

#### Sur la question des Contrats d'Objectifs et de Moyens :

Les IUT ont répondu dans une large majorité à la sollicitation de la Ministre en proposant à leurs présidents d'université, soit une méthode de dialogue, soit des éléments préfigurant le COM 2009, de façon à remettre le COM 2009 au Ministère dans les délais demandés par la Ministre, à savoir avant le 30 juin 2009.

Le comité de suivi du 17 juillet, constatant le faible nombre de COM qui ont été retournés, et jugeant que les difficultés de fin d'année auront retardé sa mise en place, le Directeur Général décide d'écrire à nouveau aux présidents d'universités en leur demandant de faire remonter les COM 2009 pour le 10 septembre, dernier délai.

**Le comité de suivi, réuni le 17 septembre, comptabilise seulement 49 COM sur 115 retournés signés par toutes les parties.**

Les IUT témoignent alors des difficultés fortes qu'ils ont rencontrées dans la mise en place de ces documents qui ne portent pourtant que sur un état des lieux des relations entre l'IUT et l'université, l'année 2009 étant avancée au point de réduire considérablement la portée des objectifs qui pourraient y figurer. Le COM n'est pas accepté par de nombreuses universités pour diverses raisons : éléments qui y figurent et qui rappellent la dimension nationale des IUT, moyens sur l'activité qui y sont contestés...

#### Sur la question de l'autonomie de gestion des IUT :

La question se pose de l'efficacité de la circulaire sur ce sujet. La réponse est éloquente. A ce jour, un seul des 6 cas non résolus depuis le début de l'année 2009 semble vouloir se résoudre et l'IUT devrait retrouver la responsabilité sur ses moyens. **Pis, à l'occasion des débats budgétaires 2010 qui s'ouvrent dans chaque établissement, de nouvelles universités décident de centraliser des pans entiers de l'activité financière des IUT. Ces universités montrent très clairement qu'elles refusent de suivre les directives de la ministre : le périmètre des IUT, rappelé et précisé par la circulaire, est largement amputé.**

### **5. Période 5 et fin : octobre 2009. L'heure du choix.**

Après plus de 18 mois d'un travail acharné des bureaux de l'ADIUT et de l'UNPIUT dans le but de trouver une solution collective et acceptable, force est de constater que les mesures prises par la Ministre le 12 mars 2009 ne sont pas appliquées sur le terrain. Le constat d'échec s'impose aujourd'hui à tous.

- Pratiquement une moitié des universités n'adhèrent pas à la démarche nationale de Contrat d'Objectifs et de Moyens permettant de consolider au niveau national les moyens des IUT et de donner à ces composantes la visibilité qu'elles méritent.
- La Ministre ne peut pas publier une carte des moyens consolidés alloués aux IUT par leurs universités.
- L'autonomie de gestion inscrite dans la Loi est toujours contestée et les processus de centralisation se poursuivent, voire s'accélèrent.

**Le bilan est lourd et les risques évoqués par les IUT dès le mois de juillet 2008 apparaissent aujourd'hui totalement justifiés. La crainte d'une disparité des moyens alloués aux IUT est aujourd'hui une réalité qui porte atteinte au cadre national des diplômés. Par ailleurs, l'affaiblissement de la responsabilité des IUT**

**conduira inéluctablement à décourager leur dynamisme et à diminuer l'investissement qu'ils ont toujours mis dans la réussite des jeunes et le développement des entreprises dans l'intérêt de la Nation.**

**Les IUT ne seront plus les outils pertinents qu'ils ont été sur tous les territoires et dans toutes les universités.** Ils devront se recentrer sur leurs situations locales et les réseaux qu'ils ont su mettre en place disparaîtront parce qu'ils ne constitueront plus une plus value dans leurs fonctionnements. Avec la disparition de ces réseaux, c'est aussi toute la réactivité collective qui disparaîtra ainsi que les outils mis à disposition de l'ensemble de la communauté : campus numérique, activité sur la création et la reprise d'entreprises, centrale de formation des IUT, accueil coordonné d'étudiants étrangers, ingénierie pédagogique à l'international...

Malgré le découragement qui peut parfois survenir, et qui a aujourd'hui gagné beaucoup d'entre nous, les IUT demeurent prêts à s'investir dans un nouveau projet et des missions renouvelées pour la Nation. Ils ont lancé au mois de mai 2009 un débat sur la Refondation des Formations Technologiques au Service du Développement Social et Economique des Territoires. L'ADIUT, avec l'UNPIUT, a organisé du 9 septembre au 9 octobre 2009, 15 réunions dans toutes les régions et a rencontré directeurs, présidents de conseils, chefs de départements ou de services, collègues élus ou personnalités extérieurs des conseils... plus de 1000 personnes ont répondu présentes. Ces réunions ont permis d'expliquer la cohérence de la démarche qui a été menée depuis le mois de mai 2008, de répondre aux interrogations des uns et des autres, de partager un bilan qui n'est assurément pas positif, et enfin de constater la nécessité de s'inscrire dans un nouveau projet et la volonté de tous de s'y investir.

**Cet important chantier ne pourra véritablement être entrepris que si la situation des IUT est rapidement stabilisée sur le terrain. Trop de situations tendues, quasiment quotidiennes, freinent une réflexion positive.**

**Alors posons maintenant les dernières questions à notre Ministre :**

- Voulez-vous que la dynamique et la responsabilité des IUT continuent à s'exercer sur tous les territoires, comme cela a été pendant plus de 40 ans ?
- Considérez vous que l'université autonome peut avoir le choix, selon sa stratégie, d'affaiblir son IUT en réduisant son périmètre et les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions, voire de le faire disparaître ?

Si votre volonté est de maintenir les IUT, en les mettant en capacité d'assumer leurs missions et en situation de s'investir dans un projet renouvelé, il est impératif que vous preniez immédiatement des mesures fortes qui seront incontestables sur le terrain.

**Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, nous attendons votre décision.**